

POUR VOTRE INFORMATION

Madame, Monsieur,

Notre commune a durement été frappée par un incendie de grande ampleur.

Devant cette catastrophe, il est indispensable de faire face avec méthode et détermination.

De ce fait, il est indispensable que vous respectiez les points suivants :

- Vous devez rester chez vous et éviter les déplacements qui doivent se résumer à votre approvisionnement personnel (courses, soins, médicaments) ou pour vous rendre au travail.
- **Les déplacements de curiosité sont interdits sur l'ensemble de la zone incendiée.**
- En cas de reprise ou de fumeroles à proximité, vous devez joindre le numéro suivant : 18
- Les initiatives privées de traitement des feux sont interdites.
- La garde du feu sera encadrée par la DFCI et sera exclusivement passive.
- Il est impératif de limiter sa consommation d'eau (pas d'arrosage de jardins, de douches répétitives, ...) pour permettre aux secours d'en avoir en quantité.
- Il est interdit à proximité de son domicile d'abattre les arbres. Un recensement est en cours. Ils seront abatus par des professionnels confirmés si nécessaire.

En conclusion, l'urgence est la discipline.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mme Le Maire
Nathalie DULUC

